



Date d'émission 02-janv.-2020

Date de révision 02-janv.-2020

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit SAC042
Nom du produit Niobium Hydride Powder (flammable)
ONU/n° d'identification 3089
Synonymes Poudre d'hydrure de niobium (inflammable); Poudre d'hydrure de Columbium (inflammable)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fabrication de produits en alliage

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
ATI, 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA 15222 USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1-703-741-5970

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Matières solides inflammables	Catégorie 1
-------------------------------	-------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Mentions de danger
H228 - Matière solide inflammable



Aspect Poudre

État physique Solide

Odeur Inodore

Conseils de prudence - Prévention

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
S'il peut y avoir des nuages de poussières, utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant

Conseils de prudence - Intervention

En cas d'incendie: Utiliser du sel (NaCl) pour l'extinction

2.3 Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Synonymes Poudre d'hydruure de niobium (inflammable): Poudre d'hydruure de Columbium (inflammable).

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique
Hydruure de niobium	-	13981-86-7	> 99

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas d'inhalation de quantités excessives de fumée, d'émanations ou de particules pendant la transformation, transporter la victime extérieure et consulter un professionnel de santé qualifié.

Contact cutané Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Contact oculaire Traiter les éventuelles particules entrant en contact avec les yeux pendant la transformation comme tout autre corps étranger.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Isoler les grands feux et laisser brûler. Éteindre les petits feux de sel (NaCl).

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas projeter d'eau sur le métal en combustion, risque d'explosion. Ce caractère explosif est dû à l'hydrogène et à la vapeur générés par la réaction de l'eau avec la matière en combustion

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chaleur intense. Une matière très fine de surface importante résultant du traitement de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT: les particules fines de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux

Dégage de l'hydrogène gazeux lorsqu'il est chauffé au-dessus de 250 ° C.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Suivre l'Emergency Response Guidebook (Guide d'intervention d'urgence) n° 170.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu pour éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Balayer ou pelleter le matériau dans des récipients secs en utilisant des outils anti-étincelles. Éviter de créer de la poussière incontrôlée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT: les particules fines de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Pour un stockage de longue durée, conserver dans des futs en acier scellés sous gaz argon.

Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydruure de niobium 13981-86-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydruure de niobium 13981-86-7	-	-	-	-	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hydruure de niobium 13981-86-7	-	-	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune DNEL n'est disponible pour ce produit

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune PNEC n'est disponible pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Éviter la génération de particules non contrôlées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de présence potentielle de particules atmosphériques, une protection oculaire appropriée est recommandée. Par exemple, lunettes de protection ajustées, lunettes de sécurité à doublure en mousse ou tout autre équipement de protection protégeant les yeux des particules.

Protection de la peau et du corps Des vêtements résistants au feu / ignifuges / retardateurs peuvent être appropriés lors du travail à chaud avec le produit.

Protection respiratoire En cas de génération de particules/émanations/gaz et de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée en contaminants. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide		
Aspect	Poudre	Odeur	Inodore
Couleur	métallique, gris ou argent	Seuil olfactif	Sans objet
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	-	Sans objet	
Point de fusion / point de congélation	Evolves hydrogen above 250 °C / 482 °F		
Point / intervalle d'ébullition	-		
Point d'éclair	-		
Taux d'évaporation	-	Sans objet	
Inflammabilité (solide, gaz)	-	Inflammable	

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité:	-	
Limite inférieure d'inflammabilité	-	
Pression de vapeur	-	Sans objet
Densité de vapeur	-	Sans objet
Densité	7.68	
Hydrosolubilité	Insoluble	
Solubilité(s)		
Coefficient de partage	-	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	-	Sans objet
Température de décomposition	250°C / 482°F	
Viscosité cinématique	-	Sans objet
Viscosité dynamique	-	Sans objet
Propriétés explosives	Sans objet	
Propriétés comburantes	Sans objet	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	-
Masse molaire	93.92
Teneur en COV (%)	Sans objet
Densité	-
Masse volumique apparente	~270 lb/ft3

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Sans objet.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques Peut s'enflammer par exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses

À des températures supérieures à 200 ° C, ce produit réagit vigoureusement avec les gaz halogènes et avec les halocarbures pour produire de l'hydrogène gazeux inflammable et des oxydes toxiques d'azote ou d'autres gaz corrosifs.

10.4. Conditions à éviter

Formation de poussières et accumulation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégage de l'hydrogène gazeux lorsqu'il est chauffé au-dessus de 250 ° C.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes**Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 ONU/n° d'identification	3089
14.2 Nom d'expédition	Poudre métallique, inflammable, n.s.a. (Hydruure de niobium)
14.3 Classe de danger	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	IB8, IP2, IP4, T3, TP33
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Sans objet

RID

14.1 ONU/n° d'identification	3089
14.2 Nom d'expédition	Poudre métallique, inflammable, n.s.a. (Hydruure de niobium)
14.3 Classe de danger	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	IB8, IP2, IP4, T3, TP33

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	3089
14.2 Nom d'expédition	Poudre métallique, inflammable, n.s.a. (Hydruure de niobium)
14.3 Classe de danger	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	IB8, IP2, IP4, T3, TP33

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	3089
14.2 Nom d'expédition	Metal powders, inflammable, n.o.s. (Niobium Hydride)
14.3 Classe de danger	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	IB8, IP2, IP4, T3, TP33

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	3089
14.2 Nom d'expédition	Metal powders, inflammable, n.o.s. (Niobium Hydride)
14.3 Classe de danger	4.1
14.4 Groupe d'emballage	II

Description	Sans objet		
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet		
14.6 Dispositions spéciales	IB8, IP2, IP4, T3, TP33	170	
	Code ERG		

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Hydruure de niobium 13981-86-7	-	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Inventaires internationaux

DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Non répertorié
IECSC	Non répertorié
KECL	Est conforme
PICCS	Non répertorié
AICS (Australie)	Non répertorié

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce produit.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission	02-janv.-2020
Date de révision	02-janv.-2020
Remarque sur la révision	Mise à jour pour se conformer Système général harmonisé.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque :

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la

manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité**Informations supplémentaires
disponibles auprès de :**Fiches de données de sécurité et étiquettes disponibles sur ATImetals.com